

NOM :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Titularisé-e le :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	Tél :	<input type="text"/>
		Mail :	<input type="text"/>

SITUATION ADMINISTRATIVE :

SITUATION PARTICULIERE :

ECOLE ou ETABLISSEMENT d'affectation ou de rattachement :

RAISON DE LA DEMANDE :

Pour convenance personnelle Mesure de carte scolaire

Priorité de mutation au titre du handicap

Autre :

VOEUX :

1	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>

Fiche de calcul de barème

Majoration automatique :	
Ancienneté générale de service (AGS) au 31/12/2022 (cf iprof -> votre dossier -> ancienneté) 10 pts par an.	<input type="text"/>
Mesure carte scolaire 1000 pts pour la même école pour un poste de même nature. 900 pts pour les enseignant-es en mesure de carte scolaire en 2022 et sans affectation définitive	<input type="text"/>
Affectation en REP/ REP+ 10 pts la 3 ^{ème} année ; 20 points la 4 ^{ème} année ; 30 pts la 5 ^{ème} année et plus.	<input type="text"/>
Poste ASH pour agents non spécialisés 30 pts la 1 ^{ère} année ; 40 pts la 2 ^{ème} année ; 50 pts la 3 ^{ème} année et plus.	<input type="text"/>
Caractère répété de la demande 30 pts sur le voeu 1 (le voeu doit être identique aux années précédentes).	<input type="text"/>
Classe unique maternelle / élémentaire 10 pts si 3 années consécutives dans l'école. Si l'enseignant-e est en ATP : 50 pts si l'école est en voeu 1.	<input type="text"/>
Poste en classe isolée 10 pts la 3 ^{ème} année ; 20 points la 2 ^{ème} année ; 30 pts la 3 ^{ème} année et plus. (liste fournie par la DSDEN).	<input type="text"/>
Sur demande (avec justificatifs) (mvt1d52@ac-reims.fr)	
Demandes formulées au titre du handicap : 500 pts en cas de RQTH. 700 pts en cas d'avis prioritaire du médecin de prévention (voeux susceptibles d'améliorer les conditions de vie).	<input type="text"/>
Valorisation médicale / priorité sociale : 3 pts sur des voeux susceptibles d'améliorer les conditions de vie.	<input type="text"/>
Parent isolé : 3 pts sur des voeux susceptibles d'améliorer les conditions de vie.	<input type="text"/>
Autorité parentale conjointe : 100 pts. Accordé sur les voeux sur la commune de scolarisation ou de garde de l'enfant (ou la commune la plus proche).	<input type="text"/>
Rapprochement de conjoints : Distance minimale : 70km. 100 pts sur le voeu 1 qui doit correspondre à la commune de résidence professionnelle du conjoint.e (mariage/pacs) ou commune la plus proche avec une école	<input type="text"/>
Enfant de moins de 18 ans à charge : 1 pt par enfant, 3pts maximum	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>

